



22 MARS 2017

**DÉLIBÉRATION n° 21/2017 du 17 mars 2017**  
**Adoptant le Budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2017.**

En sa séance du 17 mars 2017, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 3/CONV/CM/2017 du 8 mars 2017, sous sa présidence, avec Madame Clothilde TEHAAMANA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 55/2009 du 15 décembre 2009, approuvant la création d'un budget annexe pour le service hydraulique, le Service de la collecte des ordures ménagères et de la Cuisine Centrale ;
- Vu** la délibération n° 22/2010 du 30 mars 2010, approuvant le report à 2011 de la création d'un budget annexe pour le service hydraulique, le service de la collecte des ordures ménagères et de la cuisine centrale ;
- Vu** la synthèse de la réunion du service public industriel commercial (SPIC) du service hydraulique de la commune de Huahine en date du 8 mars 2017 ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Budget Annexe du service hydraulique de l'exercice 2017 est arrêté et adopté en équilibre (avec intégration des reports et des résultats), comme suit :

Section de Fonctionnement	
Recettes	65 215 865
Dépenses	65 215 865
Equilibre de la Section de fonctionnement	0

  

Section d'Investissement	
Recettes	103 069 716
Dépenses	103 069 716
Equilibre de la Section d'Investissement	0

  

Total/Recettes	168 285 581
Total/Dépenses	168 285 581

  

Equilibre général	0
-------------------	---

(la Section d'Investissement a été examinée et adoptée au niveau « Chapitre », de facto, chaque « opération individualisée » devient à elle seule et globalement un « Chapitre », et son contrôle budgétaire s'exerce alors directement sur l'ensemble de ses crédits - tous articles confondus).

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 3 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-quatre (24) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAAREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAURI Jean-Marie, TEPA Eremoana, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, VAIHO épouse HEITAA Dorita

Cinq (05) membres ont donné pouvoir :

Antonio MALATESTE  
Tania TEMAIANA épouse TEREMATE  
Rosine TEMAUU épouse MAI  
Gérard TEPA  
Mathilde TINITUA épouse BUARD

*a donné pouvoir à*

Camille FAATAUIRA  
Marcelin LISAN  
Eugène TUIHANI  
Jean-Marie TEMAURI  
Nicole PAU épouse ROURA

Le Maire,

Marcelin LISAN



Indications sur le résultat du vote :

Présents :	24			
Votants :	29	dont	05	pouvoirs
Abstentions :	0			
Exprimés :	29			
Votes pour :	29			
Votes contre :	0			

Contrôle a posteriori

Acte rendu exécutoire  
après réception en Subdivision  
le **22 MARS 2017**  
et publication ou notification  
du **22 MARS 2017**

Le Maire,

Marcelin LISAN

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

